

REGLEMENT DU JEU

Article 1 – Organisation

La Société **PROCTER ET GAMBLE FRANCE SAS**, au capital de 152 400 euros, dont le siège social est situé au 163, quai Aulagnier, 92600 Asnières-sur-Seine, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 391 543 576, organise un jeu avec obligation d'achat pour sa marque GILLETTE (ci-après désigné le « Jeu ») sur le site internet [www.gilletteperefiles.fr.](http://www.gilletteperefiles.fr), rubrique « jeu avec obligation d'achat » (ci-après désigné le « Site du Jeu »).

Le Jeu est annoncé sur :

- Le site Internet www.gilletteperefiles.fr
- Une communication en magasin (PLV, affiches, displays)
- La page Facebook de Gillette France
- Les pages Facebook des magasins participant à l'opération et acceptant de publier sur leur page

Elle se réserve le droit de l'annoncer sur tout autre support.

La participation à ce jeu est liée à une obligation d'achat d'un produit de la marque Gillette. La liste des références éligibles est décrite à l'article 4 du présent règlement.

Le jeu se déroule entre le 15/05/2019 (00h01) et le 15/07/2019 (23h59).

Article 2 - Qui Peut Participer ?

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure (à la date de début du jeu, soit le 15/05/2019), ayant accès à Internet, résidant en France métropolitaine (Corse incluse).

Ne peuvent pas participer les personnes ne répondant pas aux conditions visées ci-dessus, et en tout état de cause :

- Les membres de la direction et du personnel de la société organisatrice ;
- Les personnes qui, d'une façon générale, participent à la mise en œuvre de ce jeu ;
- Les membres de leurs familles respectives.

Article 3 - Principe du jeu

Les participants remplissant les conditions de participation ci-dessus doivent se connecter sur le site internet www.gilletteperefiles.fr.

Pour jouer, les participants doivent cliquer sur le bouton « C'est parti » et suivre les instructions en ligne.

Le jeu fonctionne sur le principe de tirage au sort.

Un tirage au sort final sera organisé sous contrôle d'huissier au plus tard le 20/08/2019 et déterminera les 200 gagnants de la SMARTBOX "2 jours insolites en Famille",

Il ne sera désigné qu'un seul gagnant par foyer au tirage au sort (même nom, même adresse et/ou même adresse email).

Article 4 – Participation

Pour participer au Jeu, il suffit de :

1 - acheter au minimum 1 produit de la marque Gillette parmi les références éligibles dans les magasins participants*. Conservez vos preuves d'achat (ticket de caisse). Elles vous seront demandées en cas de gain.

14643 - Règlement complet Jeu GILLETTE PERE ET FILS + TAS

Liste des références éligibles :

EAN	PRODUIT	FAMILLE
7702018480555	GIFT PACK	MACH 3
7702018011551	JETABLES	BLUE 3
7702018437115	JETABLES	BLUE 3
7702018437139	JETABLES	BLUE 3
7702018437153	JETABLES	BLUE 3
7702018437177	JETABLES	BLUE 3
7702018945658	JETABLES	BLUE 3
7702018438235	JETABLES	BLUE II MAXIMUM
7702018956661	JETABLES	BLUE II MAXIMUM
3014260219451	JETABLES	BLUE II PLUS
3014260221614	JETABLES	BLUE II PLUS
7702018436897	JETABLES	SENSOR 3
7702018436927	JETABLES	SENSOR 3
7702018436989	JETABLES	SENSOR 3
7702018437016	JETABLES	SENSOR 3
7702018457120	JETABLES	SENSOR 3
7702018457267	JETABLES	SENSOR 3
7702018968251	JETABLES	SENSOR 3
3014260207618	LAMES	CONTOUR PLUS
7702018458967	LAMES	FUSION
7702018459353	LAMES	FUSION
7702018459414	LAMES	FUSION
7702018469246	LAMES	FUSION
7702018458936	LAMES	FUSION POWER
7702018459384	LAMES	FUSION POWER
7702018459445	LAMES	FUSION POWER
3014260208950	LAMES	GII PLUS
7702018452644	LAMES	MACH 3 +
7702018452675	LAMES	MACH 3 +
7702018452705	LAMES	MACH 3 +
7702018473199	LAMES	MACH 3 +
7702018452767	LAMES	MACH SENSITIVE 3
7702018452798	LAMES	MACH SENSITIVE 3
7702018435609	LAMES	MACH 3 START
7702018435630	LAMES	MACH 3 START
7702018435661	LAMES	MACH 3 START
7702018452828	LAMES	MACH 3 TURBO
7702018452859	LAMES	MACH 3 TURBO
7702018452880	LAMES	MACH 3 TURBO
7702018437931	LAMES	MACH3 SENSITIVE
3014260596989	LAMES	PLATINUM
7702018448272	LAMES	PROGLIDE

14643 - Règlement complet Jeu GILLETTE PERE ET FILS + TAS

7702018448302	LAMES	PROGLIDE POWER
7702018448333	LAMES	PROGLIDE POWER
7702018448586	LAMES	PROSHIELD
7702018487844	LAMES	SKINGUARD
7702018488056	LAMES	SKINGUARD
7702018448241	LAMES	PROGLIDE
7702018448494	LAMES	PROSHIELD
7702018448524	LAMES	PROSHIELD
7702018448555	LAMES	PROSHIELD CHILL
7702018458110	SYSTEMES	FUSION
7702018852444	SYSTEMES	FUSION POWER
3014260239626	SYSTEMES	MACH 3
7702018463145	SYSTEMES	MACH 3
7702018452361	SYSTEMES	MACH SENSITIVE 3
7702018436033	SYSTEMES	MACH 3 START
7702018447985	SYSTEMES	PROGLIDE
7702018355396	SYSTEMES	PROGLIDE POWER
7702018389049	SYSTEMES	PROSHIELD CHILL
7702018487455	SYSTEMES	SKINGUARD
7702018461455	SYSTEMES	PROSHIELD
7702018842384	SYSTEMES	SENSOR EXCEL
7702018273423	TONDEUSE	PROGLIDE STYLER

2 - se rendre sur le site Internet www.gilletteperefiles.fr entre le 15/05/2019 (00h01) et le 15/07/2019 (23h59) et de cliquer sur « C'est parti ».

3 - De :

- remplir le formulaire de participation dans son intégralité,
- cocher la case d'acceptation du règlement
- télécharger sa preuve d'achat
- jouer à l'animation
- cliquer sur « Je valide » pour valider sa participation et son inscription au tirage au sort final.

Un tirage au sort aura lieu au plus tard le 20/08/2019, sera réalisé en fin d'opération parmi toutes les participations valides ayant téléchargé leur preuve d'achat, afin de déterminer les gagnants des 200 Smartbox mises en jeu.

Les informations personnelles demandées lors de l'inscription (adresse postale, n° de téléphone et adresse e-mail) sont indispensables pour assurer la bonne exécution de gestion et d'expédition des colis étant destinés aux gagnants. Les participants qui n'auraient pas transmis leurs coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale, téléphone et e-mail) seront exclus du tirage au sort.

Article 5 - Les Lots

Le jeu est doté des lots suivants :

- 200 Smartbox "2 jours insolites en Famille"

14643 - Règlement complet Jeu GILLETTE PERE ET FILS + TAS

Un tirage au sort, qui aura lieu au plus tard le 20/08/2019, sera réalisé en fin d'opération parmi toutes les participations valides ayant téléchargé leur preuve d'achat, afin de déterminer les gagnants des Smartbox mises en jeu.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur lot contre valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit. Les lots comportent l'ensemble de ce qui est indiqué à l'exclusion de toute autre chose.

La société organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots indiqués ci-dessus, en tout ou partie, par d'autres lots de valeur équivalente, en cas de difficulté extérieure pour obtenir ce qui a été annoncé, notamment rupture même momentanée de stock ou de prestation.

Article 6 - Désignation du Gagnant

Les gagnants recevront leurs dotations dans un délai de 6 à 8 semaines après la fin du jeu à l'adresse postale indiquée lors de leur participation.

Il ne sera adressé aucun courrier, même en réponse, aux participants qui n'auront pas gagné.

Les lots non réclamés dans un délai d'un an à compter de la fin du jeu seront considérés comme restant la propriété de la Société organisatrice.

En cas de retour de la dotation pour des motifs tels que « adresse inconnue » ou « adresse invalide » la société organisatrice pourra en disposer librement et les dotations concernées ne seront pas remises en jeu.

Les dotations qui ne pourront être attribuées pour des raisons indépendantes de la volonté de la société organisatrice ou qui ne seront pas utilisées dans les délais prévus par les gagnants seront perdues et ne seront pas réattribuées.

Les gagnants autorisent la société organisatrice à publier leur nom et prénom sur le site internet www.gilletteperefils.fr ou www.enviedeplus.com sans que ceci ne leur ouvre d'autres droits que la remise des prix attribués.

Les informations que vous nous communiquez sont destinées à notre fichier consommateurs, à des fins de prospection et de fidélisation et pour vous faire éventuellement parvenir des informations sur nos produits et ceux d'autres sociétés. Elles pourront être temporairement transférées hors Union Européenne : Maroc - Sénégal pour qualification, Etats-Unis pour hébergement.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui les concernent en écrivant à : Procter & Gamble France SAS, Service du Consommateur, 163 quai Aulagnier, 92600 Asnières-sur-Seine.

Article 7 - Cas de Force Majeure - Réserve de Prolongation

La responsabilité des organisateurs ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

Ils se réservent dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée, sans y être tenus, même en cas de grève des postes.

Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications, à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant la durée du jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

Les lots qui ne pourront être distribués, pour des raisons indépendantes de la volonté des organisateurs, ne seront pas ré attribués.

Article 8 – Internet

La société organisatrice rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau internet et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau via le site www.gilletteperefils.fr.

14643 - Règlement complet Jeu GILLETTE PERE ET FILS + TAS

Plus particulièrement, la société organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La société organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site www.gilletteperefiles.fr du fait de tout défaut technique ou de tout problème liés notamment à l'encombrement du réseau.

La société organisatrice se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le jeu en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et non avenus.

Article 9 – Remboursement des frais de connexion

Frais de connexion non remboursés.

Article 10 - Acceptation du Règlement – Dépôt

Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat.

Le présent règlement complet est déposé auprès de la **Selarl AIX JUR'ISTRES, huissiers de justice associés, Immeuble « Le Grassi », Impasse Grassi, 13100 AIX EN PROVENCE.**

Le règlement complet du jeu est disponible uniquement par Internet à l'adresse du Jeu : www.gilletteperefiles.fr

Article 11 – Attribution De Compétence

Le présent règlement est soumis à la loi française.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et l'arbitrage de la société Procter & Gamble pour toutes les contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement. Les litiges non réglés à l'amiable seront portés devant les Tribunaux compétents.

Article 12 – Protection Des Données A Caractère Personnel

Procter & Gamble France SAS est le responsable du traitement de vos données et traitera les données que vous partagez en conformité avec sa politique de confidentialité et en relation avec l'offre ci-dessus, pour notamment vous contacter et vous envoyer des informations pertinentes. A cet effet, P&G pourra partager vos données personnelles et les transférer hors de l'Union Européenne, avec d'autres entités P&G et des tiers agissant en son nom dans le cadre de ses activités marketing ; vos données personnelles bénéficieront alors de mesures de protection et de garanties adéquates. Vos données seront conservées le temps nécessaire au suivi de cette offre et sont généralement conservées 24 mois pour les offres de remboursement. Vous pouvez exercer vos droits en matière de protection des données pour l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité de vos données, vous opposer à ou restreindre le traitement des données personnelles vous concernant dont P&G dispose, retirer votre consentement en contactant le Service du Consommateur à Procter & Gamble France SAS – Service du Consommateur – 92665 Asnières Cedex. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité compétente et d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre mort et de leur traitement. Pour mieux adapter nos communications à vos centres d'intérêt, nous combinerons les données que vous fournissez ou que nous aurons obtenues de sources disponibles sur le marché à d'autres données que nous aurons recueillies à votre sujet en provenance de plusieurs sources et de tiers. Vous trouverez l'intégralité de notre politique de confidentialité sur la page internet https://www.pg.com/privacy/french/privacy_statement.shtml

14643 - Règlement complet Jeu GILLETTE PERE ET FILS + TAS

Procter & Gamble France SAS – 391 543 576 RCS Nanterre – Capital social de 152 400 € - 163/165 quai Aulagnier 92600 Asnières-sur-Seine.

* Magasins participants : AUCHAN, SIMPLY, CARREFOUR HYPERMARCHÉ, CARREFOUR, SUPERMARCHÉ, CORA, GEANT, LEADER PRICE, INTERMARCHÉ, LECLERC, SYSTEME U.